



FINANCES ET ÉVALUATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
**AVIS SUR LE RAPPORT  
DU BUDGET 2023,  
« PROJET DE DÉCISION  
MODIFICATIVE (DM) N° 1  
DE L'EXERCICE 2023  
DE LA RÉGION RÉUNION »**

JUIN 2023



2023  
50<sup>ème</sup>  
*anniversaire du*  
CESER  
ÎLE DE LA RÉUNION

La Commission « finances et évaluation de l'action publique » du CESER de La Réunion prend acte de la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice 2023 du budget principal, qui vise essentiellement à ajuster les prévisions du budget primitif (BP) 2023 voté le 15 décembre 2022, pour répondre à de nouveaux besoins ou ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes.

La Commission note que le projet de DM1 2023 est équilibré en dépenses et en recettes, avec (+) 8,7 M€ en mouvements réels et (-) 5,98 M€ en mouvements d'ordre. Il préserve le cadre budgétaire proposé par le BP 2023, avec un encours de la dette qui passe de 1326 M€ à 1319 M€, une épargne brute stabilisée à 146,2 M€ (avant 146,8 M€) et une capacité de désendettement de la collectivité régionale maintenue en dessous des 9 ans.

### Concernant les recettes

Le projet de DM1 réalise des réajustements à hauteur de +16,3 M€, notamment en raison :

- des notifications fiscales de (+) 9,8 M€ ;
- d'un complément de participation de l'État au PACTE 2023 de (+) 2,4 M€ ;
- d'une subvention complémentaire européenne sur les travaux routiers de (+) 1,9 M€ ;
- d'une participation du Département au dispositif de soutien des familles sur le gaz de (+) 1,25 M€.

### Concernant les dépenses

Le projet de DM1 procède à l'inscription de crédits de paiement (CP) supplémentaires à hauteur de 8,7 M€ dont 2,2 M€ en investissement et 6,4 M€ en fonctionnement, qui concerne essentiellement :

- les aides aux familles pour l'acquisition de bouteilles de gaz : (+) 2,5 M€ ;
- le soutien aux projets digitaux des petites structures réunionnaises : (+) 2,1 M€ ;
- les aides aux projets économiques : (+) 1,87 M€ ;
- l'aide au covoiturage Karos : (+) 1,1 M€ ;
- les honoraires juridiques : (+) 0,2 M€ ;
- La régularisation des titres émis sur exercices antérieurs (FSE) : (+) 5 M€.

Le projet de DM1, procède à l'inscription d'autorisations de programme (AP) en section d'investissement à hauteur de 115 M€ et à l'inscription d'autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement à hauteur de 6 M€. Les propositions d'AP nouvelles relèvent essentiellement :

- de l'acquisition de bus (38,8 M€),
- de la révision du programme régional des routes (36,6 M€),
- et du nouvel instrument financier 2021-2027 (38,08 M€).

**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

73, boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



**S'abonner à « L'actu. du CESER »,  
la lettre d'information mensuelle pour suivre  
toutes les actualités.**



Facebook    LinkedIn    Youtube



REGION REUNION

**OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE**